

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau recrute :

Un(e) conseiller(ère) en prévention des risques professionnels (H/F)

Recrutement par voie statutaire ou contractuelle
(art. 3-2 du Livre III du code général de la fonction publique)

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau compte près de 70 000 habitants, répartis sur 26 communes. Elle est située au cœur du prestigieux massif forestier de Fontainebleau et est dotée d'un patrimoine historique et environnemental réputé mondialement, le tout à 40 minutes de Paris.

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau veut se doter de moyens supplémentaires en matière de prévention des risques professionnels. C'est pourquoi nous créons un poste de conseiller(ère) en prévention des risques professionnels. Il ou elle intégrera une structure à taille humaine et aux effectifs restreints nécessitant polyvalence et adaptabilité.

Vous maîtrisez ce sujet et souhaitez-vous investir dans une jeune communauté d'agglomération à taille humaine, vous êtes le(la) bienvenu(e) à déposer votre candidature.

I. MISSIONS

Sous l'autorité de la responsable ressources humaines, le(la) conseiller(ère) en prévention des risques professionnels sera chargé(e) des missions suivantes :

- Définir et proposer des stratégies de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, contrôler leur mise en œuvre et en évaluer les résultats ;
- Coordonner les missions des assistants et assistantes de prévention ;
- Élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels, les rapports relatifs à la santé et à la sécurité, le plan de prévention et les bilans et assurer le suivi des registres obligatoires ;
- Analyser les accidents de service, les accidents de travail et les maladies professionnelles ;
- Informer, sensibiliser et former les agents et chefs de service à la santé et sécurité au travail ;
- Assurer la veille réglementaire.

II. COMPÉTENCES

Savoir-faire

- Savoir élaborer des propositions en matière de gestion des risques professionnels.
- Faire preuve de qualités rédactionnelles, d'esprit d'analyse et de synthèse.
- Savoir animer un réseau.

Savoir-être

- Être rigoureux et organisé.
- Être autonome dans l'organisation du travail.
- Être doté d'un très bon esprit d'équipe et avoir des qualités relationnelles avérées.
- Être doté d'un très bon sens de la communication et de la transversalité.
- Avoir le sens de l'initiative et être force de proposition.
- Avoir un sens aigu du service public et du devoir de réserve.
-

III. CONNAISSANCES

- Maîtrise de la réglementation en matière de risques professionnels.
- Bonne connaissance des techniques de gestion de projet.
- Bonne connaissance des techniques d'animation de réunion.

IV. PROFIL

- Diplôme de l'enseignement supérieur : bac + 2 minimum.
- Cadre d'emploi : technicien territorial.
- Expérience d'un an souhaitée.

V. CONDITIONS D'EXERCICE

- Travail en bureau et déplacements en extérieur, principalement au sein du territoire.
- Horaires pouvant exceptionnellement varier en fonction des obligations de service (réunions en soirée).
- Permis B obligatoire.

Rémunération statutaire + RIFSEEP + CNAS

Candidature avant le 12/08/2022

Prise de poste souhaitée : 01/11/2022

Les candidatures (CV + lettre de motivation) doivent être accompagnées pour les agents publics du dernier arrêté de situation administrative et du dernier bulletin de salaire et pour les salariés de droit privé des prétentions salariales en net mensuel. Les dossiers sont à adresser par mail à recrutement@pays-fontainebleau.fr, à l'attention de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau - 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau.